

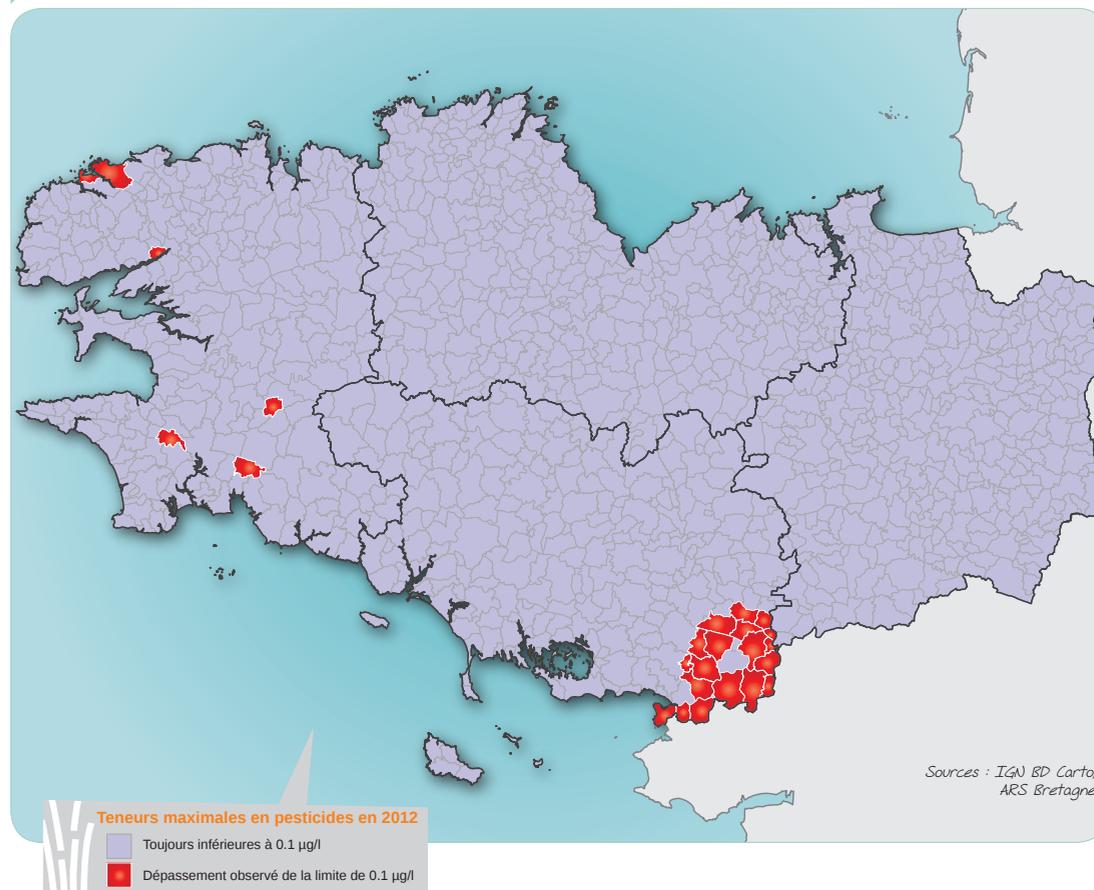
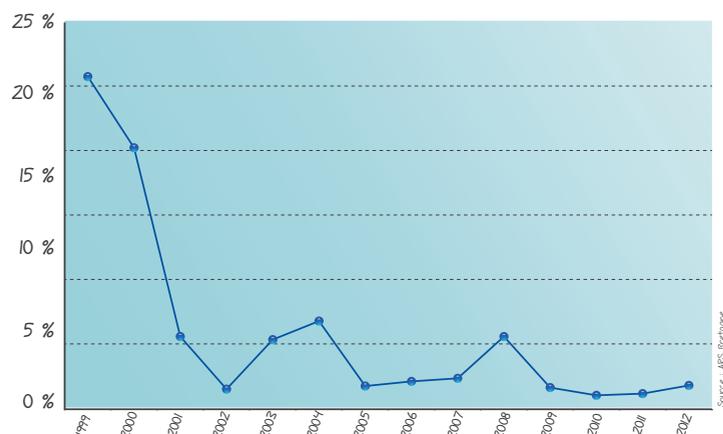
Les pesticides dans les eaux distribuées

L'amélioration de la situation par rapport à celle qui prévalait il y a une dizaine d'années est due aux effets complémentaires d'une part, de la baisse régulière des teneurs maximales observées dans les eaux brutes, et d'autre part, de la mise en œuvre de traitements par charbon actif, au moins pendant les périodes à risque. 65 % des capacités de production d'eau potable en Bretagne en disposent. Pour l'essentiel, les non-conformités résiduelles de ces dernières années sont dues à des défaillances de ce traitement. Pour l'avenir il convient d'être attentif aux eaux souterraines qui ne sont généralement pas couvertes par un traitement au charbon actif et à l'émergence de nouvelles molécules. Enfin on note que, dans les départements des Côtes d'Armor et de l'Ille et Vilaine, toutes les eaux distribuées ont respecté tout au long de l'année les limites de potabilité sur les paramètres pesticides.

Seules 11 unités de distribution (UDI) sur un total de 731 en Bretagne ont fait l'objet d'un dépassement de la limite réglementaire de 0,1 µg/l en pesticides en 2012. 25 communes sont concernées en totalité ou partiellement représentant 47 185 habitants, soit 1,5 % de la population bretonne. Hormis pour une UDI de 294 habitants, la non-conformité a été ponctuelle et en tout état de cause d'une durée inférieure à 1 mois. Aucune restriction d'usage de l'eau n'a été nécessaire en 2012 pour la consommation et la préparation d'aliments.

Localisation des communes par lesquelles un dépassement a été observé en 2012

Évolution de l'exposition de la population aux pesticides de 1999 à 2012

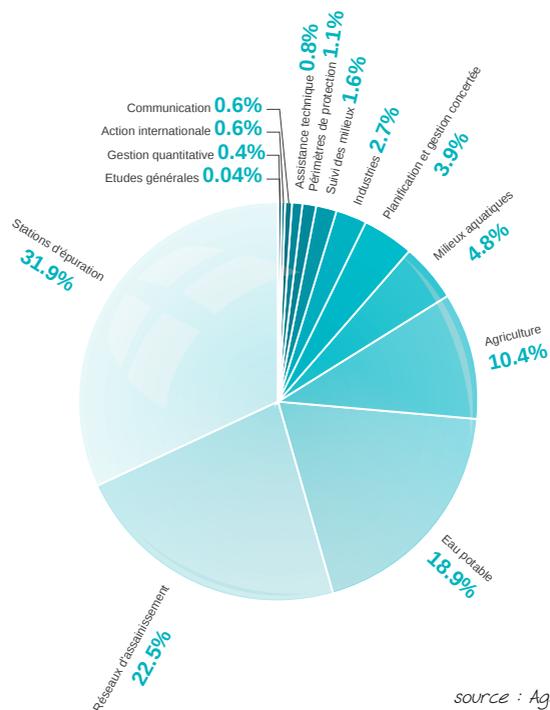


Travaux et aides

Montant des travaux financés et des aides versées par l'agence de l'eau «Loire-Bretagne» en 2012 pour la région Bretagne :

- sur la totalité du bassin Loire-Bretagne : 226 millions euros de subventions et 72 millions euros d'avances engagées sur le bassin Loire-Bretagne,
- sur la Bretagne : 99 millions euros d'aides (dont 15 millions euros d'avances) pour une dépense totale de travaux retenus de 195 millions euros.

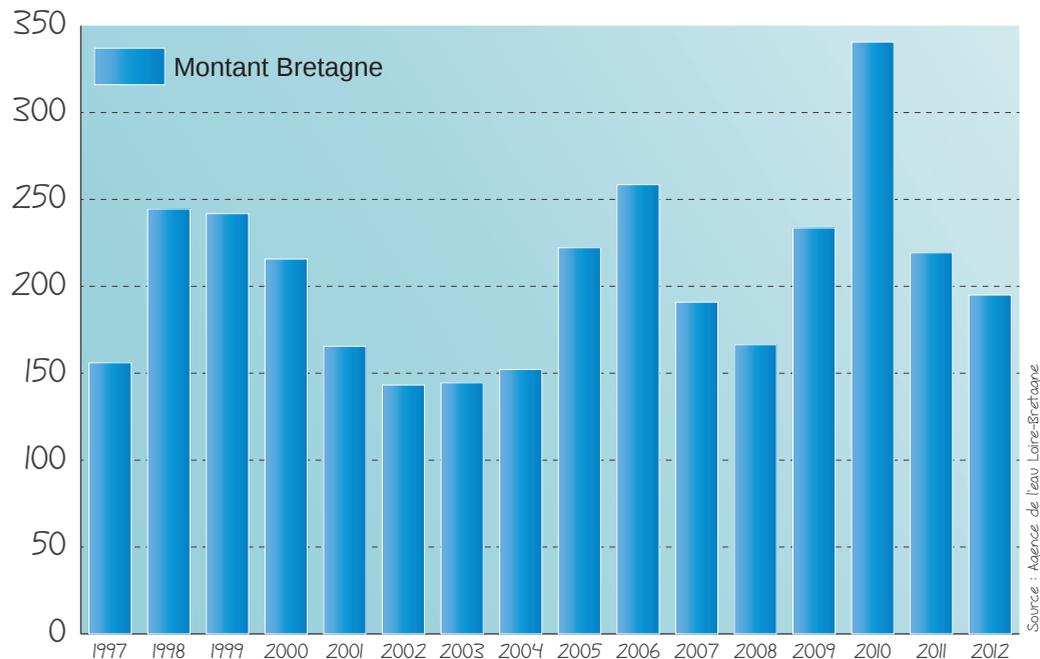
► Répartition par secteur des aides allouées



source : Agence de l'Eau Loire-bretagne

► Montant des travaux financés en 2012

En millions d'euros

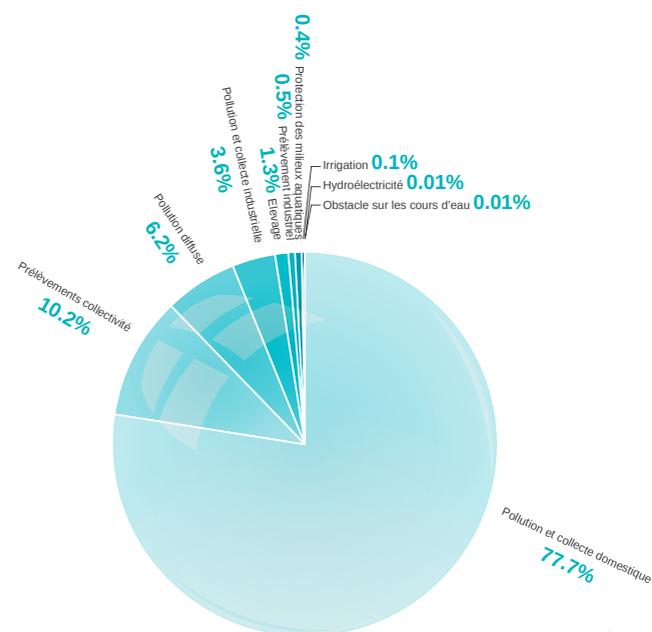


Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les redevances

Montant des redevances perçues par l'agence de l'eau «Loire-Bretagne» en 2012 (activité 2011) auprès des collectivités, industriels ou agriculteurs pour la région Bretagne :
Sur la totalité du bassin Loire-Bretagne : 353 millions euros de redevances ont été émises en 2012 dont 80 millions d'euros pour la Bretagne.

► Répartition par secteur des redevances perçues



Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

► Répartition des redevances perçues par l'AELEB en 2012

Source : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

redevances 2012 (activité 2011)	22	29	35	56	Bretagne
Pollution et collecte domestique	12 132 917 €	17 194 482 €	18 658 812 €	14 200 059 €	62 186 270 €
Pollution et collecte non domestique	418 054 €	965 139 €	512 601 €	951 585 €	2 847 379 €
Elevages	311 367 €	397 413 €	132 793 €	178 698 €	1 020 271 €
Pollutions diffuses	1 080 907 €	2 016 660 €	679 657 €	1 170 422 €	4 947 645 €
Prélèvement AEP	1 859 115 €	2 299 496 €	1 882 591 €	2 115 565 €	8 156 767 €
Prélèvement irrigation	53 994 €	200 895 €	50 859 €	125 689 €	431 437 €
Hydroélectricité	2 814 €	29 973 €	20 291 €	40 660 €	93 738 €
Prélèvements industriels	3 659 €	4 301 €	0 €	779 €	8 739 €
Milieu aquatique	1 633 €	0 €	2 832 €	0 €	4 465 €
Obstacles à l'écoulement	74 851 €	63 780 €	125 668 €	87 221 €	351 520 €
TOTAL	15 939 311 €	23 172 139 €	22 066 104 €	18 870 678 €	80 048 232 €

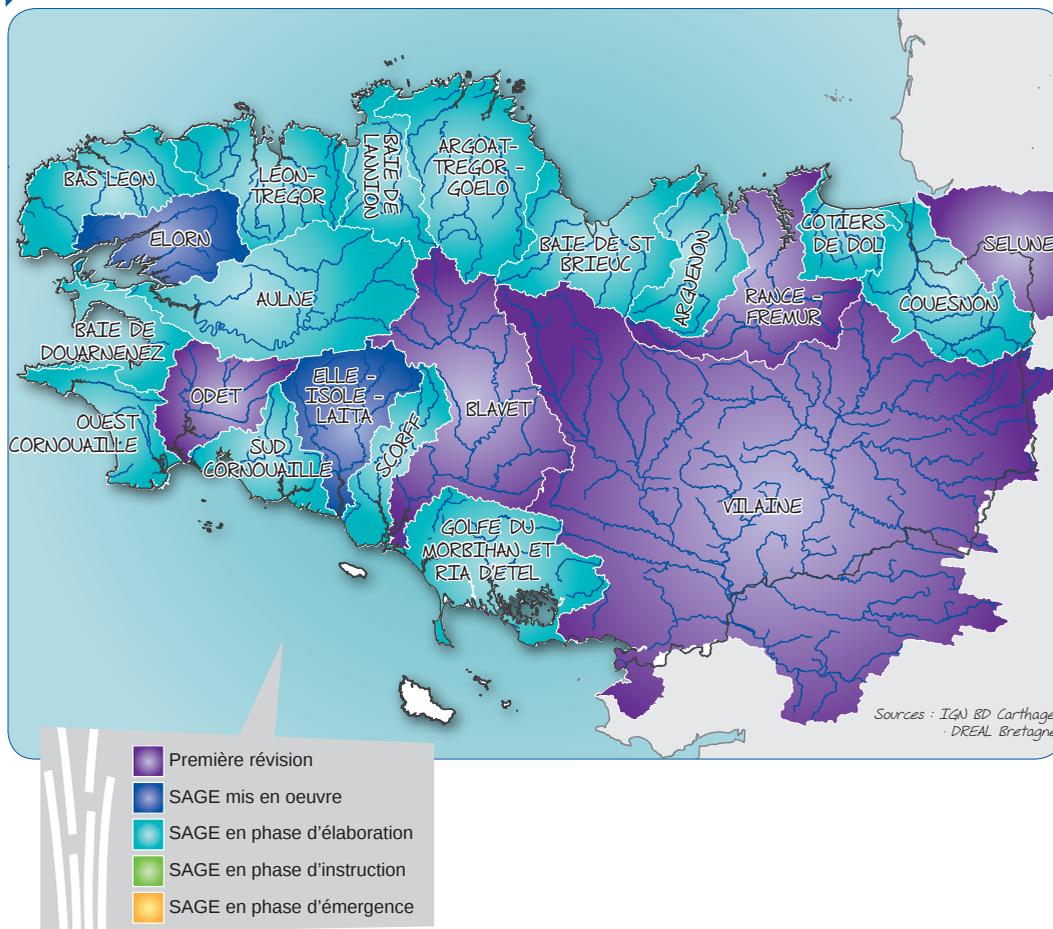
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document local de planification qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Ce document est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau. Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. C'est un travail de longue haleine qui permet aux acteurs du bassin versant de débattre et de se comprendre pour obtenir un document de planification de portée réglementaire.

La Bretagne est entièrement couverte par des SAGE en phase d'élaboration, de mise en œuvre ou de révision. Cette couverture complète du territoire Breton montre une forte dynamique et implication des acteurs locaux sur les problématiques de gestion quantitative et qualitative de l'eau.

L'avancement des SAGE et les documents relatifs sont consultables sur le site Internet : gesteau.eafrance/sage.

État d'avancement des SAGE en Bretagne fin juin 2013



- émergence : périmètre en cours de validation,
- instruction : périmètre arrêté. Installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en cours,
- élaboration : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et règlement en cours d'élaboration,
- mise en œuvre : SAGE déjà approuvé.